



Saint-Nazaire, le 23 octobre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCIDENT GRAVE DE CIRCULATION AUX CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE : NE DEDOUANONS PAS LA DIRECTION !

Ce mardi 21 octobre, un accident grave a eu lieu en début d'après midi sur le site. Une collision entre un engin élévateur et un travailleur à l'arrêt avec son vélo au bout du prémontage vers la porte 3.

Notre préoccupation va bien sûr à ce travailleur et à l'heure où nous écrivons, nous attendons des nouvelles de sa santé. Notre préoccupation va aussi évidemment au travailleur qui conduisait l'engin élévateur.

Tous deux sont des travailleurs venus sur le site pour gagner leur vie, pas pour se retrouver en situation de risquer de la perdre ou d'être un acteur involontaire d'un accident grave.

Nous affirmons ici notre solidarité envers eux et il faudra que nous soyons tous attentifs aux solutions matérielles et psychologiques qui seront apportées par la suite pour ces travailleurs en premier lieu et pour l'ensemble des salariés.

Car chacun d'entre nous, qui fréquentons quotidiennement ce site de plusieurs milliers de travailleurs, ressent la même inquiétude lors de nos déplacements sur notre lieu de travail :

A l'embauche, dès l'arrivée sur la zone industrielle, à l'extérieur même du site

Que l'on soit en voiture, en deux roues ou piétons, rien que l'abord du rond-point de la porte 4 crée une tension malsaine pour tous ceux qui passent à cet endroit...mais c'est vrai de bien des abords du site.

Une fois garé et passé le tourniquet

Rien n'est gagné pour arriver sain et sauf à son lieu de travail et l'activité des différents engins lourds liés à la production cause bien des frayeurs aussi bien aux piétons qu'aux conducteurs d'engins eux-mêmes.

Les plus anciens se souviennent qu'aux horaires d'embauche et de débauche la plupart de ces engins n'étaient utilisés qu'une fois le flux des travailleurs passé. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : chaque minute de production compte pour la direction.

Pendant la journée de travail

Les zones de production et de circulation se chevauchent et ne permettent pas de se sentir en sécurité dans nos déplacements.

Imaginez une ville de 10 000 habitants sans trottoirs où les voitures et les camions passent au milieu des cyclistes et des piétons sans aucune séparation physique, voilà la situation dans beaucoup d'endroits à l'intérieur du site.

Là aussi, la solution qui est devenue presque naturelle en ville de créer des trottoirs ou des parcours protégés par des séparateurs, des plots, des rambardes près des murs des bâtiments se heurte aux choix de la direction de ne pas ralentir les transports liés à la production ou bien se heurte à des « questions de budget ».

Il n'existe au sol que de simples tracés aux contours parfois confus ou aux tracés effacés (comme le rond-point à l'intérieur du site porte 4) ou ne correspondant pas toujours aux réalités des gabarits des engins qui les suivent.

Et c'est bien dans cette configuration que nous nous trouvons avec cet accident. (Un accident qui malheureusement rappelle celui, mortel, qui est intervenu il y a plus de 10 ans à l'angle du 120T pour lequel le CHSCT de l'époque soulevait déjà les manquements de la direction)

Sur le lieu de l'accident

A l'endroit de l'accident qui est un virage à 90°, il reste sur la droite de la route un vague tracé à angle droit mais effacé dans les faits, au point que le conducteur a l'injonction de suivre le côté gauche du tracé arrondi.

Le fait est que le tracé de la route qui formait un angle droit à l'endroit particulier de l'accident est inexistant ou très effacé et ne permet pas une information et une utilisation claire et sécurisée ni pour un conducteur ni pour les travailleurs fréquentant cette zone à proximité.

Et de nouveau aucune séparation physique avec la zone de circulation ou de production à côté. Ces faits avaient déjà été signalé pourtant.

Nous alertons régulièrement la direction sur ces sujets lors de commissions circulations ou CSSCT...nous devons faire le constat que nous ne sommes pas souvent entendus, ni même écoutés parfois !

Rappelons que nos patrons doivent faire en sorte que nous restions en bonne santé en arrivant et en repartant du site...manifestement il faut que ce soit l'ensemble des travailleurs qui leur fassent ce rappel !